

## **Nouveau programme de distribution d'arbres**

Reverdir la ville et améliorer sa propriété gratuitement : c'est possible!

**Magog, le 22 avril 2025** – En ce Jour de la Terre, la Ville de Magog est heureuse d'annoncer un nouveau programme de distribution d'arbres résidentiels! Ce dernier permettra aux citoyens admissibles d'obtenir gratuitement jusqu'à 2 arbres qu'ils devront planter et faire grandir sur leur propriété. Tous les détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville au [ville.magog.qc.ca/plantation-arbres](http://ville.magog.qc.ca/plantation-arbres).

Ce programme novateur place l'environnement au cœur des priorités. Il a pour objectif d'augmenter le couvert forestier en périphérie urbaine et d'inciter la plantation sur les propriétés privées. Il répond aux aspirations et aux actions prévues dans la planification stratégique 2024-2030 et dans la Politique de l'arbre de la Ville de Magog. Ce programme remplace l'aide financière qui était accordée pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel de 2018 à 2024.

### **Modalités du programme**

Ce programme s'adresse aux propriétaires, locataires ou occupants d'une propriété admissible dans le périphérie urbain qui désirent revégétaliser leur propriété. Un maximum de 2 arbres pourra être remis par propriété par année. Le programme fonctionne selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour l'année 2025, l'enveloppe budgétaire de 45 000 \$ permet d'offrir aux citoyens 400 arbres de 10 espèces différentes. Chaque espèce est disponible en 3 formats :  $\pm$  3 pieds (1 gallon), 5 pieds (tronc de 25 mm) et 8 pieds (tronc de 40 mm). Les 10 essences disponibles sont : chêne bicolore, chêne à gros fruits, érable rouge, érable à sucre, sorbier décoratif, thuya occidental, épinette blanche, pin gris, mélèze laricina et tilleul d'Amérique. Rappelons que dans le cadre de l'élaboration de la Politique de l'arbre, ce dernier a été choisi comme arbre emblématique de la Ville de Magog.

Les personnes intéressées ont jusqu'au jeudi 15 mai, 16 h, pour soumettre une demande en remplissant le formulaire en ligne au [ville.magog.qc.ca/plantation-arbres](http://ville.magog.qc.ca/plantation-arbres). Les arbres devront être récupérés le samedi 17 mai, entre 10 h et 15 h, au centre d'interprétation du Marais de la Rivière-aux-Cerises (69, chemin Roy). Une pièce d'identité sera demandée. Avant de soumettre une demande, la Ville de Magog invite



les citoyens à s'assurer qu'ils disposent des moyens nécessaires pour transporter leurs arbres, en tenant compte de la taille et du système racinaire.

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

